



Le mouvement syndical à Madagascar

DR. HANTA ANDRIANASY, SHANTI GROEGER, FRIEDRICH-EBERT-STIFTUNG

Août 2011



LE MOUVEMENT SYNDICAL A MADAGASCAR

L'organisation des travailleuses et travailleurs est un phénomène international. Les syndicats luttent pour de meilleures conditions de travail et de vie pour les travailleuses et travailleurs, ainsi que leurs familles, pour les droits de l'homme et des syndicats, pour l'égalité des sexes, pour la paix, la liberté et la démocratie. Ils représentent les intérêts des travailleuses et travailleurs, face aux employeurs et au système politique.

Les syndicats doivent avoir une organisation démocratique ; ils doivent être indépendants de l'Etat, des partis politiques et des autres institutions, dans leurs conditions d'adhésion vis-à-vis des leurs et dans leurs actions.

Leur slogan principal est la justice sociale et la démocratie sur le lieu de travail.

HISTORIQUE ET PROCESSUS

Syndicalisme et mouvement de libération nationale

On note la création des premiers syndicats à Madagascar aux environs des années 30, du 20ème siècle, pendant la colonisation française. Elle est, d'une part, liée au développement économique qui, à cette époque, se caractérisait par des efforts apportés aux domaines de l'agriculture, de l'économie d'exportation et du développement des infrastructures. D'autre part, les syndicats représentaient l'unique possibilité de lutter pour les droits sociaux et politiques, puisque les partis politiques étaient défendus. Leur organisation s'orientait sur le modèle des syndicats français répondant à une obédience particulière, et se divisait ainsi en organisations chrétiennes, socialistes, communistes ou de "force ouvrière". Après l'indépendance, les leaders politiques de la Première République ont été en grande partie issus de ces mouvements.

Le mouvement syndical durant le socialisme et après la libéralisation

Au temps de la Deuxième République, les syndicats étaient obligés de s'allier à un parti politique, et d'adhérer à un "Front National pour la Défense de la Révolution". De ce fait, il n'y eut que quelques syndicats autonomes : la plupart étaient sous contrôle politique. Dans cette période, la nationalisation des entreprises a facilité l'organisation des travailleurs en syndicats. Des contacts intensifs avec les pays de l'Est ont permis la formation de leurs leaders.

Avec la libéralisation politique instaurée à la veille de la Troisième République, les syndicats se séparèrent des partis et devinrent des organisations indépendantes qui

adhèrent à différentes fédérations internationales. Par ailleurs, de nombreuses nouvelles organisations se sont créées, ce qui a entraîné une décomposition du mouvement syndical qui persiste encore, de nos jours. Les différentes organisations étaient divisées, entre autres, sur la base de leurs divergences en matière de points de vue politiques : Front des Fédérations des Syndicats (FFS), Union des Syndicats Malagasy (FSM), et syndicats autonomes.


A cause de la crise de l'endettement des années 80, plusieurs pays africains ont été obligés de mener une politique de libéralisation politico-économique favorisée par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale. A Madagascar également, cela a entraîné de nombreuses privatisations et un chômage galopant. A cause de cette soi-disante politique d'ajustement structurel, les syndicats ont perdu une grande partie de leurs membres et leurs contenus ont été dépassés par les exigences internationales de libéralisation. Le degré d'organisation des syndicats est minimal, jusqu'à nos jours, à cause de la prépondérance du secteur informel dans l'économie malgache. C'est ainsi qu'en 1997, treize organisations syndicales se sont unies au sein de la CTM (Conférence des Travailleurs Malagasy), pour avoir ensemble une représentation plus forte.

Le rôle de la CTM dans le dialogue politique et social

Les syndicats ont décidé de mettre de côté les divergences de tendances et d'opinions pour le bénéfice des travailleurs ; cette solidarité leur a permis de se positionner face aux organisations des employeurs et à l'Etat sur les questions clés relatives à la législation du travail en général, aux perspectives de développement de la main d'œuvre et de l'emploi, et à la négociation salariale annuelle.

Les syndicats ont été particulièrement actifs dans la première année de la crise actuelle (2009) : ils ont participé activement aux débats nationaux aux côtés des autres organisations de la société civile et du secteur privé, se sont positionnés sur les possibilités de sortie de crise, sur le projet de Constitution et les institutions de la IV^e République, telles le Conseil Economique et social (CES). Dans cette même période, le plaidoyer pour le maintien de l'AGO (African Growth and Opportunity Act) a été intensif pour préserver les centaines de milliers d'emplois des entreprises franches textiles qui en dépendaient, en vain. Le démantèlement de ces dernières et le chômage massif que cela a engendré a pratiquement cassé le mouvement syndical qui est quasiment resté silencieux en 2010.

La dynamique a repris cette année 2011 avec une négociation salariale assez consistante, des réflexions sur la mise en place du Conseil Economique, Social et Culturel (CESC) nouvellement institué par Constitution



de novembre 2010, et la célébration du 75^e anniversaire du syndicalisme à Madagascar. Les organisations syndicales regroupées au sein de la CTM sont actuellement au nombre de 11, la CTM a été renommée en Conférence des Travailleurs de Madagascar pour ne pas exclure les travailleurs migrés.

L'ouverture

Ainsi, les leaders syndicaux ont acquis une grande expérience de négociation, il leur manque cependant des alliances stratégiques : le parlement, le monde académique et la relève.

C'est dans cette perspective d'alliance stratégique que les syndicats organisent avec la FES la formation de jeunes issus des syndicats, du monde universitaire et de la sphère politique. Il s'agit surtout d'amorcer des processus de dialogue et de pontage entre les parties concernées par les questions économiques et sociales. Il s'agit aussi bien de renforcer les capacités des femmes et des hommes qui travaillent par rapport aux nouvelles exigences d'un monde professionnel caractérisé par la globalisation.

Les organisations syndicales qui sont affiliées à la Confédération Syndicale Internationale (CSI/ITUC) sont les suivantes :

- SEKRIMA (Confédération Chrétienne des syndicats malgaches)
- USAM (Union des syndicats autonomes de Madagascar)
- FMM (Confédération des travailleurs malgaches)
- FISEMA (Confédération des syndicats des travailleurs de Madagascar)

DEFIS MAJEURS POUR MADAGASCAR

Le marché de l'emploi dans le contexte de crise

Les données sur le chômage sont très peu disponibles; 80 % de la population, environ, travaille dans le secteur agricole. Les demandeurs d'emploi sont majoritairement des jeunes ayant fini leurs études ou leur formation professionnelle, mais également des personnes peu qualifiées. Les femmes sont plus atteintes que les hommes.

D'après les dernières données présentées par l'Observatoire Malgache de l'Emploi et de la formation Professionnelle (OMEF) à la Conférence sur le CESC, en avril 2011, le bilan de la crise est le suivant :

- HAUSSE DU TAUX DE CROISSANCE JUSQU'EN 2008
- REPARTITION INEQUITABLE DES REVENUS D'OÙ

- ACCELERATION DES INEGALITES SOCIALES
- RECESSION ECONOMIQUE EN 2009
- PERTE D'EMPLOI
- MIGRATION VERS LE SECTEUR INFORMEL
- INSECURITE ETC...

Dans les chiffres :

- Taux de croissance économique à 7,1% en 2008, - 3,7% en 2009 et 0,6% en 2010
- Augmentation du PIB en terme réel de 5,6% par an entre 2003 et 2008
- Faible progression du pouvoir d'achat (1%/an)
- Baisse du revenu de 3,4% par an depuis 2004
- Augmentation du chômage (taux de chômage à 3,8%), et du sous emploi
- 76,5% de la population sont des pauvres
- 82% des ménages ont des revenus inférieur à leurs besoins fondamentaux
- Situation inégale pour chaque région/localité (vatovavy, Androy, Atsimo Atsinanana et Haute Matsiatra sont les plus touchés par la pauvreté)

Dans le cas de l'agglomération d'Antananarivo :

- Migration des actifs du secteur formel vers l'informel (65,1% des emplois en 2010)
- Absorption de 116000 emploi dans Secteur Informel entre 2006 à 2010
- Perte de 16000 emplois par le Secteur formel entre 2006 à 2010
- AUGMENTATION DU SOUS EMPLOI (de 65.9% à 70.4%)

L'OMEF propose de mettre en œuvre une politique de création d'emplois et de revenus en 3 volets :


Volet 1: politique de stabilisation par la création de revenus et d'emploi dans des situations d'urgence (développement des HIMO, promotion des emplois temporaires) : créer des sources de revenus immédiats par la promotion des projets à effet rapide d'où possibilité de développement des activités

Volet 2: politique de relèvement de l'économie locale (développement des capacités locales, promotion des investissements privés) : faciliter le relèvement à moyen et long terme en créant des emplois salariés et des activités productives indépendantes

Volet 3: politique de création d'emploi durable et de travail décent : permettre une meilleure inclusion sociale et lutter contre la pauvreté.

Les normes de travail

Madagascar a ratifié la Déclaration et l'ensemble des Conventions Internationales de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail (relatifs à la liberté syndicale, à la négociation collective, à la discrimination,



au travail forcé, au travail des enfants).

Le monde du travail à Madagascar est actuellement régi par trois principales lois :

- Le Code du Travail, pour les travailleurs du secteur privé,
- Le Statut Général des fonctionnaires, pour les travailleurs de la fonction publique
- Le Code maritime

En outre les conventions collectives et les accords bilatéraux entre les syndicats patronaux et les syndicats des travailleurs sont applicables au niveau des secteurs et des entreprises concernées.

Dans la pratique, seule une petite minorité peut profiter du salaire minimal négocié par les syndicats auprès du patronat et institué officiellement par l'Etat (environ 32 euros par mois); en particulier dans les zones rurales, on est bien loin de ce montant. Une couverture sociale rudimentaire existe dans les plus grandes villes, pour les employés déclarés (moins de 5% de la population); il couvre une assurance maladie (par le biais des services de santé étatiques ou ceux des entreprises), une allocation familiale (environ 0,80 euro par enfant et par mois), ainsi qu'une assurance retraite minimale.

La syndicalisation

Malgré des expériences solides acquises par les anciens cadres des syndicats, dans le domaine de la mobilisation sociale, de la formation continue et du dialogue social, la représentation des travailleurs reste faible, en particulier dans la globalité du secteur informel.

La loi à Madagascar indique que tout travailleur a un libre choix d'adhérer à un syndicat. Il est cependant encore très difficile de sensibiliser les employés à se syndiquer par peur du licenciement, ils font tout leur possible pour cacher à l'employeur qu'ils sont des syndicalistes. Ainsi, le recrutement des membres devient un problème majeur, quelle que soit la catégorie professionnelle de la travailleuse ou du travailleur : ouvrier ou cadre.

L'analyse du phénomène de désyndicalisation nous amène à en citer différentes raisons. La première est la fermeture des entreprises (privatisation, crise politique) avec le faible degré d'industrialisation du pays en général; la seconde est le morcellement des entreprises du secteur tertiaire qui constitue l'essentiel de la main d'œuvre; Enfin, la faible syndicalisation est également liée à des lacunes au niveau de la qualité des services rendus aux membres ainsi que de son image auprès de l'opinion publique. Ceci peut être lié à l'insuffisance des ressources en l'absence d'un système adéquat de collecte des cotisations : à Madagascar, le check off system (déduction automatique du salaire comme pour la CNaPS et l'IRSA) n'est pas encore institué; le salaire très bas ne permet pas de participer à une cotisation convenable.

UN SYNDICAT FORT – POURQUOI ?

Selon l'Education Internationale, le syndicat se définit comme «une Organisation permanente et durable, constituée par les travailleurs pour défendre leurs intérêts, essayer d'améliorer leurs conditions de travail et leur conditions de vie par voie de négociation collective et en disposant d'une tribune d'où faire entendre leurs avis sur les problèmes qui se posent à la Société. Ainsi, un monde professionnel juste, dans lequel les droits des travailleuses et travailleurs sont respectés, n'est possible qu'avec des syndicats forts».

L'importance des syndicats pour Madagascar

Des syndicats forts peuvent aider Madagascar à développer durablement son économie et à augmenter le niveau de vie de tous les êtres humains. Et des syndicats forts doivent se former sur une base forte – sur de nombreux membres résolument engagés, qui s'investissent dans leur organisation et dans leur entreprise pour faire valoir le droit des travailleuses et travailleurs à la parole, qui font la promotion des contenus du travail syndical, et qui montrent chaque jour à leurs collègues, hommes et femmes, les avantages de l'adhésion à un syndicat.

Le syndicat sert donc à s'organiser pour se défendre, cela permet de s'unir et d'agir collectivement afin d'être efficace face au patronat et vis-à-vis des pouvoirs publics. Ensemble il est possible de mettre en échec les menaces qui pèsent sur le droit au travail, le pouvoir d'achat, les acquis sociaux. Il a également pour rôle des systèmes formation professionnelle et de sécurité sociale absolument nécessaires au renouvellement des forces de travail, à la valorisation des ressources humaines, à la productivité et à la compétitivité. Madagascar a besoin de syndicats forts, il faut lutter pour les avoir.

Sources

Fleischmann, Antonia, Freie Universität Berlin, « Syndicats et participation des travailleurs », Friedrich-Ebert-Stiftung, 2009.

Randriamaro, Andry Joël, Economiste, Observatoire de l'Emploi et de la Formation professionnelle continue et entrepreneuriale, « Perspectives de relance économique et de création d'emplois », Conférence sur le Conseil Economique, Social et Culturel, avril 2011.

Impressum

Friedrich-Ebert-Stiftung Madagascar
Lot V.A. 14 FA Tsiadana, BP: 3185, Antananarivo 101
Responsable: Constantin Grund
Représentant Résident de la Friedrich-Ebert-tiftung

Tel.: +(261 20) 22 344 24/-25
<http://www.fes-madagascar.org>